



uOttawa

Code d'éthique pour l'approvisionnement à l'Université d'Ottawa

Introduction

Le Code d'éthique pour l'approvisionnement de l'Université d'Ottawa fait partie intégrante du Règlement sur l'approvisionnement

Code d'éthique

Dans la gestion des ressources qui lui sont confiées, l'Université d'Ottawa tient à se donner des normes d'excellence en matière d'éthique, de respect des lois, d'environnement, de professionnalisme et de gestion. Dans ce contexte, l'Université doit se procurer des biens et services de façon honnête et transparente, dans un environnement compétitif, de sorte que toutes les transactions

Lignes directrices

Tous les employés et employées de l'Université participant aux achats ou menant des activités liées à la chaîne